Informations de base

2009/2244(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité parlementaire de Krzysztof Lisek **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
JURI Affaires juridiques	LICHTENBERGER Eva (Verts/ALE)	18/01/2010
	Rapporteur(e) fictif/fictive ZWIEFKA Tadeusz (PPE)	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/10/2010	Vote en commission		Résumé
29/10/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0301/2010	
11/11/2010	Décision du Parlement	T7-0392/2010	Résumé
11/11/2010	Résultat du vote au parlement		
11/11/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2244(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/01856

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0301/2010	29/10/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0392/2010	11/11/2010	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Krzysztof Lisek

2009/2244(IMM) - 11/11/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de lever l'immunité parlementaire de M. Krzysztof LISEK (PPE, PL).

Pour rappel, M. Krzysztof Lisek est principalement accusé d'infractions liées aux activités comptables et de gestion qu'il a menées en tant que président du conseil de l'association polonaise des cartes jeunes et de Campus Sp. à Iława au cours d'une période antérieure à son élection au Parlement européen. Les infractions dont il est accusé n'ont aucun rapport avec ses activités de député au Parlement européen mais à des faits commis en Pologne. En conséquence, le Parlement européen juge que son immunité parlementaire doit être levée.